

N° 677
2 FÉVRIER
2009

L'UNIVERSITÉ SYNDICALISTE

snes
fsu
Syndicat National
des Enseignements
de Second degré

29 JANVIER

2,5 MILLIONS !



Soixante-neuf pour cent des Français soutiennent ou manifestent leur sympathie aux grèves et manifestations du 29 janvier ; phénomène inédit et lourd de sens, près de deux millions et demi de manifestants ont exprimé le 29 leur colère et leur volonté de changement ; les secteurs en grève ne se comptaient plus : Poste, EDF, SNCF, Éducation, hôpitaux, mais aussi secteur privé. Réunis sur une plate-forme unitaire programmant des revendications essentielles, les salariés entendent bien poursuivre jusqu'à ce que le message soit entendu.

Il faut que cesse une politique qui aggrave les conséquences de la crise, qui démantèle les services publics, favorise la spéculation, ne comporte aucune disposition envers les salariés.

Le gouvernement doit tenir compte de tous ceux qui sont descendus dans la rue le 29, salariés, chômeurs, retraités, tenir compte de leurs aspirations à une autre politique, à plus d'égalité et de solidarité, des services publics étoffés, un autre partage des richesses, un autre modèle de développement.

Qu'il en finisse avec la morgue et le mépris, les tentatives d'opposer les uns et les autres, l'appel à une pseudo-unité nationale qui masque mal les orientations d'une politique au service des profits.*

Le 29 janvier ne sera pas sans lendemain ; dès le 2 février, les organisations syndicales se rencontrent pour débattre des suites ; il faut des réponses au mouvement social qui se développe. C'est urgent.

■ **Frédérique Rolet**, cosecrétaire générale

* Cf. les récents propos d'Éric Woerth sur la nécessité pour tous de se « retrousser les manches ».

APRÈS LE 29 ?

Les bouleversements provoqués par la crise financière et économique ont chaque jour un impact de plus en plus fort sur la population. Les licenciements, la précarité, l'angoisse du lendemain touchent l'ensemble de la population, notamment les jeunes. Les réponses apportées par le gouvernement, la disproportion entre les moyens accordés aux institutions financières et les mesures pour les salariés, au lieu de prendre la mesure de la situation, ignorent l'investissement dans les services publics, les problèmes des salariés et des chômeurs.

Pourtant, l'Institut national de la statistique (Insee) démontre dans son « Portrait social » de la France le rôle incontournable des services publics – éducation, santé, logement social – dans la réduction des inégalités. En tête de liste, l'Éducation, qui participe à plus de 36,5 % à la réduction des inégalités ; or, la politique gouvernementale fragilise les acquis sociaux et les solidarités et tout particulièrement l'Éducation. En dépit du mécontentement généralisé de la maternelle à l'enseignement supérieur, le gouvernement entend maintenir **Suite page 2** ▶▶▶





APRÈS LE 29 ?

les suppressions de postes dans le second degré, imposer des réformes contestées, minimiser la nécessité du dialogue et d'un débat démocratique sur le projet éducatif dont la France a besoin, refuser d'investir dans la formation et la recherche.

Cette remise en cause globale du système éducatif suscite des mobilisations et un rassemblement déterminé de défense du service public d'éducation ; d'ores et déjà, le débat et les luttes impulsées par le SNES ont permis, avec les lycéens, de faire reculer X. Darcos sur le projet de réforme des lycées ; concernant l'élévation du niveau de recrutement des enseignants comme la revalorisation, les voix s'élèvent de plus en plus nombreuses pour exiger de vraies discussions et le SNES a porté ses exigences de report de la réforme de la masterisation en 2011, de mesures immédiates pour les carrières et les salaires. Partout, le mouvement social se développe, les forces syndicales se rassemblent.

Les grèves et manifestations du 29 janvier constituent une réponse d'une ampleur inédite à la politique gouvernementale. Ce beau résultat, fruit des mobilisations nombreuses des différents secteurs touchés par la crise, doit trouver des prolongements et le SNES, avec la FSU, s'inscrit dans la construction de nouvelles actions interprofessionnelles et fonction publique le plus tôt possible, message qu'il portera le 2 février lors de la réunion des confédérations.

Dans l'Éducation, le SNES appelle à poursuivre la mobilisation en organisant des soirées de débat dans les établissements, le 5 février, sur la préparation de rentrée et le remplacement, en maintenant la pression durant toute la période des congés de février.

Déterminé à contraindre le gouvernement à inverser les orientations de la politique éducative, le SNES, avec la FSU, proposera aux autres fédérations de l'Éducation de nouveaux temps forts d'action.

■ **Frédérique Rolet**

Publicité

TICK'ART
DES ACTIONS CULTURELLES SUR MESURE !
2008
2009

livre
patrimoine
cinéma
concerts
expos
théâtre
festivals

**Enseignants, formateurs,
organisez vos sorties scolaires
avec Tick'Art**

RENSEIGNEZ-VOUS
01 41 850 900
www.tickart.iledefrance.fr

île de France

LIBERTÉS SALE TEMPS

Interdiction de manifester, arrestation de militants, abus du délit d'outrage, omniprésence policière et méthodes d'interpellation musclées, censure et restrictions faites aux libertés de la presse, l'intimidation policière et pénale comme seule réponse aux revendications et aux protestations semble devenir la règle.

Ajoutez à cela la multiplication des fichiers attentatoires à la vie privée, l'invention d'ennemis intérieurs détenus sans charges probantes, l'augmentation des gardes à vue de mineurs, la traque des étrangers au faciès et la répression syndicale, et vous aurez une idée assez juste de l'état des libertés fondamentales dans notre pays.

Ici c'est un inspecteur du travail qui est mis en examen pour un prétendu « chantage » vis-à-vis d'un patron qui refusait la réintégration dans son poste d'une salariée de retour de congé maternité, là c'est un leader politique mis en examen pour son soutien à une grève professionnelle, ailleurs c'est un militant syndical placé en garde à vue pour avoir manifesté lors d'un déplacement du chef de l'État, la liste est longue des atteintes quotidiennes au droit de s'exprimer, de manifester, de protester. Les moyens déployés par la police sont souvent démesurés, comme l'est l'utilisation d'armes comme les pistolets Taser ou les flash-balls qui, l'an dernier, ont fait perdre la vue à un lycéen de 17 ans. Le SNES s'inquiète de ces atteintes aux libertés et aux droits, et s'associe à toutes les forces sociales qui les dénoncent et les combattent.

■ **Philippe Castel**

SOMMAIRE

SUR LE TERRAIN 3

- SECOND DEGRÉ :
5 500 EMPLOIS EN MOINS

ACTION 4

- 29 JANVIER : FORMIDABLE SUCCÈS

ENJEUX 6

- CONCOURS ET FORMATION
DES MAÎTRES
- RECONQUÊTE DU MOIS DE JUIN

MÉTIERS-CARRIÈRES 8

- MOUVEMENT INTER 2009
- SCIENCES EXPÉRIMENTALES

CONGRÈS DU SNES 10

- ÉLECTIONS À LA CA NATIONALE
DU 4 AU 26 MAI 2009 :
APPELS À CANDIDATURES

« Si dans l'intérieur d'un État vous n'entendez le bruit d'aucun conflit, vous pouvez être sûr que la liberté n'y est pas » MONTESQUIEU

SECOND DEGRÉ

5 500 EMPLOIS EN MOINS

La rentrée 2009 se prépare en ce moment dans les académies et les établissements dans un contexte marqué à la fois par l'entêtement du gouvernement dans ses choix politiques, mais aussi par la persistance depuis près de deux ans d'un mouvement social fort dans l'Éducation qui a contraint ce dernier à des reculs significatifs.

Entêtement dans la logique de réduction par principe de l'emploi public puisque ce sont 13 500 emplois que le budget 2009 prévoit de supprimer dans l'Éducation : 5 500 emplois d'enseignants dans les établissements du second degré public dont 3 000 au titre du remplacement et 2 000 au motif des baisses démographiques.

Il faut se souvenir que les projets gouvernementaux étaient à l'automne 2007 de parvenir en quatre ans, dans le cadre de la révision générale des politiques publiques, à réduire de 160 000 les emplois de la fonction publique dont 80 000 dans l'Éducation.

Il faut se souvenir aussi que les raisons invoquées pour supprimer les emplois au budget 2009, n'ont cessé de varier : c'est à la fois la preuve que ce sont des raisons strictement budgétaires qui président à ces choix, la preuve aussi que le gouvernement a dû reculer face aux résistances de la profession et aux mobilisations fortes et unitaires contre cette politique de casse de l'emploi.

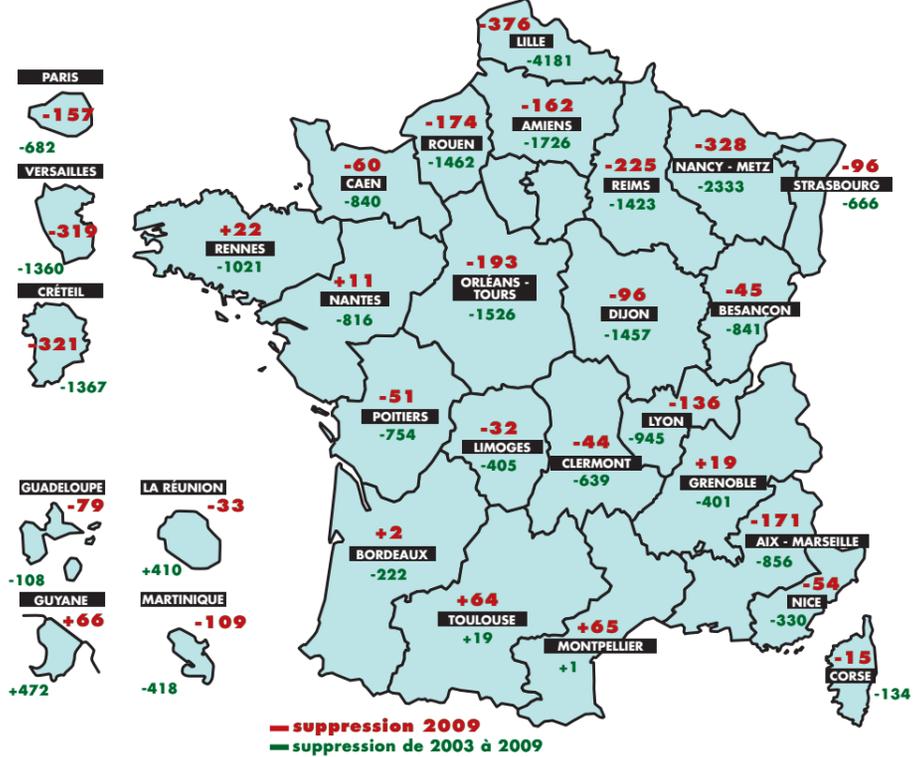
Après avoir voulu imposer le « travailler plus pour gagner plus » en transformant massivement des emplois en HS en 2008, le ministère a renoncé à une deuxième vague de transformations de cette nature. Il n'a pu imposer une réforme des lycées dont l'un des objectifs majeurs était la suppression massive d'emplois.

Cette année, il argue une fois de plus à outrance de baisses démographiques alors que les effectifs en collège remontent depuis deux ans et que dès 2010 le total des effectifs dans le second degré sera en hausse.

Il annonce aussi vouloir faire des économies substantielles par un meilleur « rendement » du remplacement alors que de nombreuses académies sont déjà confrontées à l'impossibilité de remplacer les profs absents dès le mois de janvier.

La plupart des académies ont aujourd'hui réparti les moyens entre les établissements. Si les effets des suppressions des moyens de remplacement ne sont pas toujours immédiatement visibles à cette étape, on sait déjà par contre que très souvent les effectifs ont été sous-estimés, notamment en collège, pour tenter de justifier les DHG en baisse. Outre une couverture des remplacements encore moins bonne et des conditions de travail des TZR aggravées, une augmentation de la précarité, le rétrécissement de l'offre de formation, la disparition d'options, de voies de formation, l'augmentation des effectifs par classe ou groupe d'élèves sont la conséquence inévitable de ces suppressions d'emplois.

Toutes ces questions sont majeures dans les actions que le SNES mène et entend continuer



à mener à tous les niveaux. Les pressions que nous pourrions exercer au niveau local comme les mobilisations que nous pourrions construire aussi avec les parents et les élèves,

sont susceptibles de peser pour contraindre le gouvernement à de nouveaux reculs et à la prise en compte des besoins.

■ Fabienne Bellin, Daniel Robin

Au fil des académies

Plusieurs tendances se dessinent pour la rentrée 2009 : non-prise en compte des évolutions d'effectifs, surtout lorsqu'elles sont à la hausse, retraits de moyens dans tous les types d'établissements, y compris ceux qui accueillent des publics en difficulté, constitution de « réserves » rectorales parfois démesurées, notamment pour financer des « expérimentations ». Ainsi à Rennes, la perte de 391 lycéens se solde par la suppression de 116 postes, quand 46 sont créés pour encadrer 1 442 collégiens supplémentaires. À Strasbourg, près de 130 ETP sont retirés, les collèges du Bas-Rhin recevraient quatre ETP pour 329 élèves supplémentaires, et ceux du Haut-Rhin, zéro pour 151. À Montpellier, la hausse des effectifs se monte à près de 2 000 élèves, dont 500 « imprévus » : les créations de postes prévues risquent d'être contrebalancées par la suppression d'autant de moyens de remplacements. Parfois, enfin, la démographie est ignorée : l'arrivée prévue de 590 collégiens supplémentaires à Amiens n'empêche nullement le retrait de 25 ETP dans ces établissements ; idem à Paris où les collèges gagneront 115 élèves et perdront 916 heures ; à Reims, 200 collégiens supplémentaires, 82 ETP en moins. Aucun type d'établissement n'est épargné : à Aix-Marseille, des lycées classés ZEP sont ponctionnés, en Guadeloupe, depuis cinq ans, c'est l'équivalent de l'encadrement des trois lycées de Fort-de-France qui a disparu. Aucun type de personnel : les postes fixes, les TZR, ou encore les collègues mis à disposition d'associations comme à Lyon (55 retraits). La purge se poursuit dans des académies également durement touchées par la crise industrielle, Nancy-Metz subit une nouvelle ponction de 328 ETP, et dans l'académie de Lille : si dans cette région, aucune classe de collège ne dépassait 24 élèves (20 en ZEP), il faudrait réinjecter 578 postes, soit l'équivalent des suppressions depuis cinq ans. Certains constats valent toutes les analyses. Enfin, s'il est normal que chaque rectorat constitue une réserve de moyens destinée à faire face aux évolutions imprévues de rentrée, certaines situations posent question : dans le département des Yvelines, cela représente près de 2 600 heures, plus du double de l'année précédente : volonté de prévoir une marge de manœuvre devant les dérogations à la carte scolaire, des demandes des CA d'établissements, ou de financer des expérimentations liées aux projets d'établissements ?

« MÉDIATEURS »
UNE ATTAQUE FRONTALE

Le 21 janvier, Xavier Darcos, dans le cadre de la politique des banlieues, annonçait le recrutement de 5 000 Contrats Aidés chargés de traiter l'absentéisme des élèves dans les quartiers sensibles. On mettra ces chiffres en parallèle avec les 12 000 CPE existants. Ces « médiateurs » informeraient les familles des absences de leurs enfants. Outre le caractère précaire de ces emplois de droit privé (mal rémunérés, temporaires, non qualifiés), le problème de fond des missions est posé. On pourrait croire que ce champ est en friche et que les familles ne sont pas prévenues des absences de leurs enfants. Il existe des professionnels dont la lutte contre l'absentéisme constitue le cœur des missions. Certes, les Conseillers Principaux d'Éducation ne sont pas assez nombreux : alors qu'environ 500 CPE quittent le corps chaque année, depuis trois ans le ministère recrute 200 CPE par an. Sans doute est-il plus facile de lancer une annonce de recrutement « d'adultes » en pâture à la presse ? Ces « médiateurs » pourraient intervenir au domicile des familles et là, nous nous trouvons dans le champ des compétences des assistantes sociales qui pourraient reprendre à leur compte la même démonstration.

Pour autant, les CPE sont-ils les spécialistes de l'absentéisme scolaire ? Si la lutte contre l'absentéisme est au cœur de leurs missions, l'efficacité dépend largement d'un travail commun avec les élèves, les enseignants, les personnels de direction et les familles. Face à la complexité de ce problème, le seul fait d'être adulte ne légitime pas une qualification professionnelle, un état de fait ne peut remplacer une compétence. Alors, oui les CPE sont en première ligne, mais il ne faut pas confondre les causes et les remèdes : l'absentéisme explose, particulièrement en lycée professionnel. Traitons la déshérence sociale, la misère matérielle et affective des élèves, le manque d'autres personnels chargés de l'écoute : infirmières, assistantes sociales, médecins scolaires, conseillers d'orientation psychologues. Offrons aux étudiants des bourses importantes pour leur permettre de préparer et d'obtenir les concours de professeurs et de CPE, particulièrement lorsqu'ils viennent de milieux défavorisés. Retrouvons dans nos vies scolaires des étudiants-surveillants, recrutés au niveau du rectorat. Cet effet d'annonce, en trompe-l'œil, ne peut constituer une réponse adaptée à l'absentéisme, et ne peut se substituer à un métier, des compétences, une formation. Les CPE ne se laisseront pas enfermer par une redéfinition de leurs missions qui les tirerait vers l'équipe administrative au détriment des élèves.

■ Guy Bourgeois, Catherine Goubier
cpe@snes.edu

Lycée Jules-Haag, Besançon

En cinq ans, le lycée Jules-Haag (Besançon) a payé un lourd tribut. Nous avons ainsi perdu plus de 45 postes. Et ce n'est pas fini, si notre recteur ne revient pas sur le projet de démantèlement de la filière « métiers de la mode et industries de l'habillement ». Lorsque les professeurs l'ont appris « officieusement », ils ont décidé de se mettre en grève et de bloquer l'établissement, durant deux jours (20 et 21 janvier). La présence massive des élèves à nos côtés, nous a facilité les demandes d'audience, auprès du recteur et à la Région...

Ce sont environ 12 postes supprimés et 110 élèves priés d'aller étudier ailleurs ou de choisir une autre voie de formation. La suspension de la grève ne signifie nullement démobilitation ; en AG, nous avons décidé de dégager des temps d'actions fortes comme une délégation d'établissement lundi 26 janvier au rectorat (défilé avec les élèves, banderoles déployées dans les rues bisontines) pour soutenir nos élus qui siègent en CTPA.



Un Courrier de S1 pour vous aider à préparer la rentrée. Il est envoyé dans les établissements avec cette US. Il contient les éléments d'informations pour comprendre la DHG de l'établissement, les horaires légaux en collège comme en lycée, les droits des collègues dont le poste est supprimé...

Louis XVI défraie la chronique dans l'académie de Paris...

Dans leur Lettre académique d'Histoire et de Géographie n° 7, les IPR de Paris relaient une invitation de France 2 à la projection d'un « docu-fiction » sur l'évasion de Louis XVI. Or, le résumé est approximatif, confus voire tendancieux : la « Terreur » en 1791, la décapitation du roi « un an plus tard », le roi « en bon bourgeois » face à la « vindicte populaire »... Cela devrait faire bondir n'importe quel républicain, même ignorant des débats entre historiens ! Voir sur <http://www.snes.edu/spip.php?article16380>

29 JANVIER : FORMIDABLE SUCCÈS

GRÈVE TRÈS MAJORITAIRE DANS L'ÉDUCATION

60 % de grévistes dans le second degré selon le SNES sur la base des remontées de près de 600 établissements

70 % de grévistes dans le premier degré selon le SNUipp avec de nombreuses écoles fermées

Niant une réalité pourtant constatée par tout, le ministère annonce 48 % d'enseignants grévistes dans le premier degré et 28 % dans le second (ramenant le nombre de grévistes non pas aux professeurs en service ce jour, ni même au nombre d'enseignants en activité mais à l'ensemble du personnel y compris ceux qui sont en congé maladie ou maternité). Ainsi dans l'académie de Créteil, le logiciel imposé aux chefs d'établissement indique déjà le nombre total de personnels affectés dans l'établissement... avec impossibilité, pour le chef d'établissement, de rectifier. Exemple : 75 enseignants affectés dans l'établissement ; 50 de service ce jour-là ; 30 grévistes. Le logiciel affiche donc 40 % de grévistes au lieu de 60 %.

DANS LES AUTRES SECTEURS

Dans la fonction publique, le ministère indique un taux global de 26 % de grévistes (20 % le 20 novembre 2008) avec 33,1 % de grévistes dans la fonction publique de l'État, 18 % (contre 12 % le 20/11) dans la fonction publique territoriale, 21,3 % dans la fonction publique hospitalière (10,9 % le 20/11). Les arrêts de travail sont également importants dans d'autres secteurs. À La Poste par exemple, la direction recense près de 25 % de postiers en grève (17 % en 2005 contre le CPE). Selon la CGT Énergie 78 % des salariés étaient en grève à EDF.

Dans de nombreuses grandes entreprises, banques, commerces, automobile, métallurgie, bâtiment et travaux publics, hôtellerie... les débrayages ont été nombreux. Dans nombre de PME, on s'est également organisé pour participer aux manifestations. ■ **Claudie Martens**

Sans contestation possible, la mobilisation du 29 janvier est un véritable succès par les taux de grève impressionnants dans l'éducation et l'importance des manifestations dans toutes les villes, avec des records souvent historiques de participation. Tous les salariés étaient représentés, du privé comme du

2,5 MILLIONS DE MANIFESTANTS

Le bilan chiffré des manifestants dans les 195 cortèges organisés dans toute la France est plus qu'éloquent et dépasse tout ce que l'on a pu connaître lors du mouvement contre le CPE (contrat première embauche) ou lors des grèves de 1995.



2,5 millions de manifestants ont été recensés dans les 195 rassemblements et manifestations en France. Plus de 300 000 manifestants à Paris, environ 40 000 à Lyon, 30 000 à Saint-Étienne, 25 000 à Roanne, 10 000 à Bourg-en-Bresse, 110 000 sur l'ensemble de l'académie de Montpellier. À Marseille, le nombre de manifestants est estimé entre 100 000 et 300 000 selon les syndicats, 55 000 à Nantes.

RECORDS DE PARTICIPATION

Partout on pointe des records de participation par rapport aux grands repères que constituent les mobilisations contre le CPE en 2007 ou les retraites en 1995. Les cortèges ont été si denses que les manifestants ont souvent dû piétiner très longtemps avant de commencer et emprunter des itinéraires parallèles, à Paris par exemple. Dans les villes de plus petite taille c'est souvent du « jamais vu » comme à Auch (3 000 selon la police, 5 000 selon les organisateurs), ou à Brive. Ajoutons à cela une très grande diversité parmi les manifestants de tous âges et de toutes catégories sociales et professionnelles.

DES CORTÈGES À L'IMAGE DE LA POPULATION

Autre motif de satisfaction, la présence très significative de salariés du secteur privé dans les cortèges. Toutes les catégories sont représentées, ouvriers, cadres, petites ou grandes entreprises et tous les secteurs d'activité. Parmi eux, des salariés touchés par les mesures de chômage partiel notamment la filière automobile. À Nantes, les salariés de Tereos (ex-Beghin Say) ouvraient le cortège, où avaient également pris place des salariés du secteur bancaire, de Cegelec ou encore Airbus. À Marseille, le secteur privé était représenté notamment par Arcelor Mittal, Eurocopter, Carrefour, Géant Casino, Lyondell.

L'ÉDUCATION, LES SERVICES PUBLICS TRÈS VISIBLES

« Des profs de partout dans le cortège, de 25 à 30 000 personnes à Pau » nous indique le SNES 64. Loin d'être un cas isolé, la forte présence des enseignants de la maternelle à l'Université est soulignée partout, tout comme celle des services publics en général avec des agents hospitaliers en blouse, des policiers parfois casqués, des magistrats, des cheminots, des postiers. Et à Bègles en Gironde, on pouvait lire en marge des manifestations « en grève mais au travail » sur la camionnette des électriciens appelés pour réparer une ligne tombée après la tempête.

LE GOUVERNEMENT FORTEMENT INTERPELLÉ

Et les salariés n'étaient pas seuls. Toutes les organisations de retraités, des associations sociales, de chômeurs, du logement, de défense du service public se sont jointes à cette journée d'action Jeudi, tous, salariés, retraités, étudiants, chômeurs ont dit leur refus de payer la crise et dénoncé la faiblesse du plan de relance de Nicolas Sarkozy : « information muselée, justice étouffée, Assemblée bâillonnée, éducation démantelée », était-il écrit à Paris sur une pancarte caricaturant Nicolas Sarkozy en diable. « Sarko, sauve-toi avant que la rue te mette KO » (Clermont-Ferrand), « 300 milliards pour les banquiers, des cacahuètes pour les salariés » (Brest) ou « licencier plus pour gagner plus » (Metz). Ils ont été largement soutenus par l'opinion, comme l'indique le sondage CSA pour le Parisien. 69 % des Français se sont déclarés favorables à cette journée d'action et seulement 12 % opposés ou hostiles.

Nicolas Sarkozy se vantait récemment qu'en France, quand il y avait une grève, on ne s'en apercevait même plus. Difficile pour lui aujourd'hui de ne pas la voir et d'ignorer les exigences des manifestants. ■ **Claudie Martens**



public. Le gouvernement doit répondre très rapidement aux revendications exprimées sur l'emploi, le pouvoir d'achat, le service public, la protection sociale. Si ce n'était pas le cas, le SNES avec la FSU sont déterminés à contribuer à des suites unitaires rapides.

APRÈS LE 29 JANVIER ?

Le SNES avec toute la FSU se félicite du remarquable succès du 29 janvier qui va faire date. Le président de la République et le gouvernement ne peuvent jouer la politique de l'autruche et ignorer les attentes qu'exprime ce mouvement.

Ils doivent prendre des premières mesures significatives par rapport aux revendications exprimées et engager un véritable débat sur les solutions alternatives à mettre en œuvre face à la crise.

Si le gouvernement s'y refuse et n'apporte pas de premières réponses, l'importance de la mobilisation appelle des suites rapides.

AU PLAN INTERPROFESSIONNEL ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

Les organisations syndicales se retrouveront lundi 2 février à 18 heures pour faire le bilan de la journée du 29 janvier et décider des suites à lui donner au vu des réponses gouvernementales et patronales, et avec le souci de maintenir l'unité syndicale qui a permis son succès.

Le SNES avec la FSU portera la volonté de construire le plus rapidement possible ces suites en articulation avec le calendrier d'action dans l'Éducation nationale. Un bureau national fédéral réuni lundi après-midi précisera le mandat des représentants de la FSU à la réunion du soir.

Le SNES proposera également au bureau national d'organiser une campagne d'opinion offensive sur la question des services publics, avec des rendez-vous dans tous les départements en lien avec la diffusion du publicscope et une initiative finale d'envergure à Paris.

DANS L'ÉDUCATION

Le message envoyé par les personnels au gouvernement est clair : l'exigence d'un profond changement de la politique éducative, qui passe notamment par l'annulation des 13 500 suppressions d'emplois dans l'éducation, l'ouverture sans délai de négociations sur la revalorisation de nos métiers, le report de la réforme sur la formation des maîtres.

Le SNES, au soir du 29, demande à rencontrer très rapidement le ministre de l'Éducation sur l'ensemble de ces questions.

Avec la FSU, il a proposé à toutes les fédérations de l'éducation une rencontre rapide pour tirer le bilan du 29 et examiner les possibilités d'actions nationales d'ampleur (grève unitaire, manifestations inter-régionales) le plus rapidement possible, tout en prenant en compte les contraintes liées à la période de vacances par zones du 7 février au 9 mars et le lien avec le calendrier interprofessionnel.

Dans l'immédiat, les DHG arrivent dans les établissements, les chefs d'établissement réunissent les CA sur la préparation de rentrée 2009



mettant en œuvre la suppression de 5 500 emplois dans les collèges et lycées. Dans le même temps, le ministère via les recteurs met la pression pour expérimenter la réforme en Seconde et dégage 500 emplois (récupérés sur des moyens ZEP selon nos sources) pour cela.

Le SNES appelle chaque établissement à :

→ Organiser le 5 février une nuit des collèges et lycées

Soirée débat avec les parents, les élèves pour faire le point sur la préparation de la rentrée et l'ensemble de l'actualité dans l'éducation (réforme du lycée, orientation, calendrier du bac, les 5 000 emplois de contrats aidés pour lutter contre l'absentéisme...).

→ Relancer la campagne de refus collectif des heures supplémentaires

Cette campagne qui consiste à déclarer collectivement le refus de prendre plus d'heures supplémentaires à la rentrée prochaine avait permis l'an dernier la création durant l'été de nombreux postes provisoires, et avait mis en difficulté le gouvernement face aux objectifs budgétaires.

→ Participer massivement aux actions académiques

Lors de la période de vacances par zone. Les initiatives seront recensées sur www.snes.edu

→ Refuser toute expérimentation de la réforme de la Seconde

En lycée, dans le contexte budgétaire et face à l'absence de transparence dans la démarche, exiger des demi-journées banalisées dans le cadre de la consultation annoncée par le ministère sur la réforme ; la consultation doit permettre de poursuivre le débat et la mobilisation avec les collègues mais aussi avec les lycéens pour une autre réforme.

→ Mettre en débat une nouvelle action d'ampleur nationale

(Grève, manifestation interrégionale) dès le retour des vacances de février.

■ **Claudie Martens**, le 30 janvier 2009

Expérimenter la réforme contestée du lycée ? c'est NON !

EXPERIMENTATION EN COURS - LE DOUBLE DEU DU MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Paroles de manifestants

Isabelle Boulailleau, auxiliaire de vie, Pavillon-sous-Bois (93)

« Je manifeste pour les salaires et les retraites. Dans mon travail, je suis en contact avec beaucoup de retraités et je suis inquiète quand je vois, sur une commune comme la mienne, les difficultés de tous ces gens qui ont une petite retraite. Ils n'arrivent pas à joindre les deux bouts. »

Géraldine Duriez et Céline Poirier, Conseillères-psychologues

« Notre fonction de psychologue est remise en cause. On veut recentrer nos missions sur l'information et la formation des profs principaux qui se retrouveraient en charge de l'orientation de leurs élèves. Seulement un CO-Psy sur six qui part à la retraite est remplacé. On manifeste pour défendre notre métier et plus largement pour défendre un vrai service public de l'Éducation nationale qui considère l'élève comme un jeune en construction. »

Françoise Nay, médecin dans un EHPAD (Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes), Vitry

« L'hôpital public n'a pas à supporter le coût de la crise. Les budgets sont étranglés, des lits sont supprimés alors que la crise conduit de plus en plus de gens en difficultés au service des urgences. Cette population réduit son accès aux soins à cause des franchises médicales et du déassement des honoraires. Les politiques menées par Mme Bachelot vont désorganiser l'hôpital et ce sont les malades qui vont trinquer. Il faut défendre l'accès aux soins partout et pour tous. »

Sophie Brault, professeur d'anglais au lycée Parc de Vilgénis, à Massy-Palaiseau (académie de Versailles)

« Certes la réforme du lycée est reportée, mais dans mon lycée, nous perdons cette année 158 heures, ce qui représente entre 7 et 10 suppressions de postes. De plus, le rectorat a décidé de supprimer un BTS en électrotechnique. Il y aura plus d'élèves par classe, nos conditions de travail, ainsi que celles de nos élèves, vont encore se dégrader. Je suis aussi très en colère de voir mon pouvoir d'achat se dégrader en permanence, alors que la politique gouvernementale n'a de cesse de redistribuer l'argent à ceux qui en ont déjà beaucoup. »

Monique Legueyne, infirmière en pédopsychiatrie au CHU de Clermont-de-l'Oise

« Il y a une dégradation terrible des services de psychiatrie. On veut nous faire revenir aux "vieilles méthodes" contention, injection et chambre d'isolement" qui ont pour seul mérite de réduire le personnel. En pédopsychiatrie, on nous demande de multiplier ces pratiques. C'est contraire à notre éthique professionnelle. Le suivi des malades est aussi victime des restrictions : moins de CMP pour prévenir les troubles et moins d'encadrement après l'hospitalisation en HP. »

Patrick Brissel, INSEE

« On manifeste contre la délocalisation de la statistique publique à Metz, décision prise par M. Sarkozy fin août sans aucune concertation. C'est un projet qui va coûter très cher pour, au final, nuire à notre efficacité. L'argument de l'aménagement du territoire est un mauvais argument car actuellement les deux tiers des effectifs de l'INSEE sont déjà en province. On fait partie de la fonction publique et la RGPP ne va pas nous épargner : on nous annonce la suppression de 750 postes dans les années à venir. De plus, la statistique publique était jusqu'à présent un îlot d'indépendance dans les ministères, et cela est de plus en plus remis en cause, en témoigne le refus de certains ministres de publier certains chiffres. »

Jean-Baptiste Hutasse, professeur d'histoire géographie, au collège Sonia Delaunay (RAR), à Grigny (académie de Versailles)

« Je suis en grève et manifeste aujourd'hui pour protester contre les suppressions de postes inscrites au budget cette année. Une fois de plus, les conditions de travail vont se dégrader. Surtout, cette année, dans mon collège, nous avons beaucoup trop d'heures supplémentaires : dans mon établissement, classe RAR, du fait des conditions de travail, des temps partiels, et de la jeunesse des collègues, jamais on ne pourra les absorber totalement. Il faut transformer les heures supplémentaires en heures postes. »

Laure Temporelle, Journaliste à RFI

« RFI est touchée par un plan social dramatique : 206 emplois vont être supprimés dont plus de 100 journalistes et plus de 50 techniciens et réalisateurs. C'est donc vraiment la production qui est touchée. La diffusion en sept langues va aussi être supprimée. Tout ça sous couvert d'un déficit non contenu. On soupçonne la direction ne pas avoir maîtrisé le déficit pour justifier les licenciements dans le but de nous rattacher à l'AEF dont fait partie France 24 et TV5. Mais nous n'avons aucune garantie de réemploi. »

LU DANS LA PRESSE

L'Humanité 29 janvier 2009

EXASPÉRÉS Les arrêts de travail et manifestations d'aujourd'hui témoignent d'un rejet grandissant du gouvernement.

L'Humanité 29 janvier 2009

LA FRANCE DIT STOP De l'avis de tous les habitués des cortèges, les manifestations sont plus importantes que les plus gros cortèges anti-CPE.

Le Monde 29 janvier 2009

JOURNÉE DE COLÈRE ET DE DÉSARROI DES SALARIÉS Les syndicats entendent aussi mobiliser le secteur privé. Aucun secteur n'est épargné par le malin social.

La Tribune 29 janvier 2009

LA GROGNE SOCIALE TOUCHE AUSSI L'ALLEMAGNE

Les Echos 29 janvier 2009

N. SARKOZY AFFRONTÉ UN PROFOND MALAISE SOCIAL Forte mobilisation interprofessionnelle ce jeudi, les syndicats réclament une relance par le pouvoir d'achat, l'Élysée n'entend pas modifier son plan anti-récession.

20 minutes 29 janvier 2009

À RUE ÉPREUVE Nicolas Sarkozy doit faire face aujourd'hui à la première mobilisation sociale d'envergure depuis le début de la crise. La majorité craint une contagion du mouvement.

Le Montagne 30 janvier 2009

ON N'AVAIT PAS VU CELA DEPUIS 1995 Impressionnant ! La mobilisation à Clermont a atteint un sommet que les pronostics les plus optimistes n'espéraient pas.

Le Progrès 30 janvier 2009

LA MANIF FAIT EXPLOSER LES COMPTEURS Une mobilisation massive comme partout en France et un avertissement fort lancé à l'adresse du gouvernement et de Sarkozy.

SUR LES ONDES ET AILLEURS...

GERARD ASCHIERI FSU

« Des centaines de milliers de personnes ont fait grève et sont descendues dans la rue : il est de notre responsabilité de ne pas les décevoir. »

BERNARD THIBAUT CGT

C'est « un événement social de grande importance », pas « un coup de colère passager, il y aura des suites ».

FRANÇOIS CHÉREQUE CFDT

« Ce sont les plus grandes manifs de salariés depuis une vingtaine d'années ».

JEAN-CLAUDE MAILLY FO

« Le gouvernement serait irresponsable s'il ne répondait pas ».

ANDRÉ SANTINI au sujet de la fonction publique, « Mais aucun plan de licenciement n'est prévu, juste des non-renouvellements de postes » 20 minutes.

JEAN-PIERRE RAFFARIN

« C'est une manifestation politique, une poussée de fièvre mais ça ne dure pas longtemps ».

« Il n'y a point de liberté sans lois, ni où quelqu'un est au-dessus des lois » ROUSSEAU

CONCOURS ET FORMATION DES MAÎTRES DE NOMBREUX DÉSACCORDS

Le SNES a été reçu au ministère par R. Jouve, « conseiller social » du ministre et M. Sherringham, « conseiller à la pédagogie », à un moment où ont été annoncées des mesures sur la mise en place des nouveaux concours et des aides sociales pour les étudiants, mesures qui n'ont jamais été discutées avec le SNES.

Au-delà de la méthode, certaines mesures sont inacceptables et d'autres posent au moins problème. Elles s'ajoutent aux points de désaccord qui persistent sur les autres sujets comme les maquettes de concours.

STAGE EN RESPONSABILITÉ

La mesure principale, qui est inacceptable pour le SNES, concerne le stage en responsabilité. Elle consiste à placer en stage les étudiants de M2 pendant une durée de 108 heures, rémunéré 3 000 euros (soit environ ce que touche un vacataire), qui doit tenir lieu de formation professionnelle. Cette conception de la formation initiale est un point de conflit avec le ministère. Nous avons soulevé le manque de sérieux de la proposition, affirmé que ce stage est conçu pour mettre au travail des étudiants pas encore admis afin de les utiliser comme des moyens d'enseignement, en particulier de remplacement, destinés à camoufler le manque de recrutements. Ce stage surcharge le dernier semestre du master, ce qui rendra incompatible la préparation des

oraux d'admission et la validation du M2. Tout ceci plaide pour qu'il y ait une année de formation professionnelle après la réussite au concours, ce qui est un réel point de désaccord et de blocage avec le ministère.

AIDES AUX ÉTUDIANTS

Le deuxième point de désaccord concerne les aides aux étudiants : 12 000 bourses attribuées aux étudiants boursiers sur critères de mérite et 9 000 emplois d'AED réservés aux étudiants de master se destinant aux métiers de l'enseignement. Ces aides sont largement insuffisantes tant du point de vue du nombre que des montants attribués. Les emplois d'AED réservés ne répondent pas à notre revendication de créer un nouveau statut amélioré de MI-SE : leurs modalités de recrutement et de service sont incompatibles avec la préparation du concours.

NOUVEAUX CONCOURS

Le ministère a proposé des mesures transitoires suivantes : les candidats présents aux épreuves de cette session pourront s'inscrire aux concours l'année prochaine. De plus, les universités sont invitées à mettre en place des dispositifs de validation en fonction des résultats aux épreuves. Ces mesures transitoires ne permettent pas une élévation progressive du niveau de recrutement et de garantir la constitution d'un vivier d'étudiants. Elles ne font que reculer l'échéance d'un an pour les candidats de cette année. De plus, les modalités de validation du M1 sont floues et ne peuvent être laissées à la seule initiative des universités. Il y a nécessité d'un cadrage national cohérent.

Par ailleurs, concernant les projets de maquettes des nouveaux concours et en particulier sur l'épreuve de « connaissance du système éducatif », le ministère a pris conscience qu'elle apparaît comme étant plus politique que professionnelle et semble prêt à modifier son contenu : son coefficient serait abaissé et la composition du jury n'inclurait plus la présence de membres de la « société civile ».

Enfin, des discussions doivent s'ouvrir rapidement pour aborder le cas des enseignants et CPE non titulaires.

De nombreux points de désaccord, voire de conflits, restent en suspens. Les délais imposés (première session des nouveaux concours en 2010) ne permettent pas un débat sérieux sur l'ensemble de ce dossier. Cette situation légitime notre demande de report d'un an pour la mise en place des nouveaux concours. Le SNES continue à estimer que l'élévation du niveau de recrutement et de qualification des enseignants et CPE est une nécessité. En revanche, celle-ci ne saurait avoir lieu au détriment de la formation professionnelle et d'une dégradation des conditions d'entrée dans le métier.

■ Emmanuel Mercier

CRISE ÉCONOMIQUE RELANCE... MAIS POUR QUI ?

Une récession à hauteur de 1,8 % du PIB, un déficit public de 5,4 % du PIB, un taux de chômage de 9,8 % (7,8 en 2008), ce sont les prévisions de la Commission européenne pour la France : elles annoncent un cataclysme d'ampleur inégalée, on est très loin des prévisions officielles du gouvernement.

Face à ces chiffres, le plan de « relance » français est donc inadapté. Il vient pourtant d'être adopté par les députés et les sénateurs. Le « collectif budgétaire », propose une avance de trésorerie aux collectivités locales, et ouvre des crédits supplémentaires à hauteur de 10,5 milliards d'euros en autorisations d'engagement et 9,8 milliards d'euros de crédits de paiement. Il autorise l'État à garantir de grands projets d'équipement et d'infrastructures dans la limite d'un plafond global de 10 milliards (lignes TGV, canal Seine Nord...), mais il faut attendre une concrétisation du lancement des chantiers, et on est là sur du long terme. La seconde partie du plan doit faciliter la construction de logements et les programmes d'investissements publics et privés. Deux secteurs sont soutenus, l'automobile et le logement.

Exception faite des allocations familiales (+ 3 %) et de l'allocation aux adultes handicapés (+ 2,2 % en avril et en septembre 2009), cette relance oublie totalement le pouvoir d'achat. Pour le gouvernement, il s'agit de faciliter « l'offre », prétextant qu'en France, il n'y aurait pas de vrai problème de demande et que la relance du pouvoir d'achat favoriserait les importations. La Commission européenne proposait pourtant cette relance par le pouvoir d'achat des ménages (ce qu'a choisi le Royaume-Uni en décidant une baisse de la TVA) mais l'Allemagne s'y est opposée, car remettant en cause le Pacte de stabilité, mais surtout parce qu'en choisissant l'aide aux



entreprises, elle espère tirer son épingle du jeu en accroissant ses parts de marché... au détriment des autres.

Le gouvernement français a quant à lui décidé de continuer sa politique destructrice en emplois publics. Il ne peut pourtant plus arguer de la nécessité de réduire le déficit public, qu'il est en train de creuser.

La situation exige un véritable plan d'urgence pour 2009, et non de faire le dos rond en attendant d'hypothétiques jours meilleurs. Même les États-Unis semblent en avoir conscience. Comme le disent ensemble les huit organisations syndicales appelant à la grève du 29 janvier, surmonter la crise implique des mesures urgentes en faveur de l'emploi, des rémunérations, et des politiques publiques intégrées dans une politique de relance économique.

■ Elizabeth Labaye

RETRAITÉS NOUVELLE PROVOCATION

Quelle que soit la façon de les présenter, les faits sont têtus : la baisse organisée du pouvoir d'achat des pensions confirme l'objectif non avoué de la loi Fillon : réenclencher le mécanisme de paupérisation des retraités.

Démonstration : le compte n'y est pas pour 2008. 1,3 % d'ajustement des pensions sur l'année, pour une hausse de 2,8 % de l'inflation en moyenne. Or le ministre du Budget vient d'annoncer au Sénat que pour une inflation prévue de 1,5 point en 2009 les pensions seraient au total revalorisées au mois d'avril 2009 de 2,1 % compris le rattrapage de 2008. Tout se passe comme si en janvier 2008 les pensions avaient été revalorisées de 1,6 point, comme si le gouvernement ne les avait pas amputées de 0,5 %.

Tour de passe-passe ? Ballon d'essai ? Tentative de freiner la mobilisation ?

C'est une nouvelle provocation qui ne peut rester sans riposte.

Les retraités ne se laisseront pas bernier par cette annonce : les pensions doivent être revalorisées au-delà de la stricte application de la loi, et les

pertes compensées. La revalorisation pour 2009 intégrant les pertes de 2008 doit être effective au 1^{er} janvier et non en avril ; elle ne saurait être inférieure à 3 % et doit s'accompagner des mesures de rattrapage.

Pour les retraités comme pour les actifs et les chômeurs, les caisses de l'État sont désormais à double fond : du vide pour leurs revendications et la relance de la consommation, et des milliards pour les banquiers et entreprises.

La mobilisation unitaire du 29 janvier doit être maintenue pour préparer d'autres étapes.

La Section Fédérale des Retraités/FSU a décidé de signer l'appel national des UCR et de la FGR-FP pour le 29 janvier, réalisant ainsi, comme pour les actifs, l'unité des organisations de retraités, conformément à ce qui se passe dans de nombreux départements. Elle en a informé la presse et les organisations de retraités, souhaitant que cette large convergence permette une mobilisation plus large encore : tout montre que nous en aurons encore besoin.

■ Annie Clavel



© Daniel Maunoury

Réactions après les annonces du ministre :

Le 23 janvier, le ministère a fait deux annonces concernant le CNED :

- les cours du CNED, du cours préparatoire aux Terminales incluses, doivent être mis en ligne et à disposition gratuite au 1^{er} juin ;
- le CNED devient la 31^e académie, académie virtuelle.

A priori, propos rassurants qui réaffirment la place du CNED dans le service public.

Moins rassurants lorsque l'on sait que la mission de service public du CNED a été rétrécie au scolaire (exit les BTS ? la promotion sociale ?) ; un décret doit d'ailleurs bientôt être publié.

Moins rassurants quand, en ce moment même, la plupart des postes de contractuels sont supprimés dans les instituts du CNED et ceux des mises à disposition repris par les rectorats.

Moins rassurants quand l'incertitude demeure sur le montant de la subvention qui devrait compenser la mise à disposition gratuite des cours.

Une vive inquiétude est palpable chez les personnels qui n'ont aucune information précise sur le devenir de leurs missions, sur la façon dont ils seront gérés et qui s'interrogent sur la très coûteuse mission d'audit qui a débuté le 16 décembre et qui devra faire des propositions (*Quid* des postes et de la recomposition des structures du CNED ?).

Plus que jamais, les délégués FSU s'investissent dans la défense du service public et de ses personnels.

Fonctionnaire, quelle idée ?

Au moment où la politique menée en matière de fonction publique au nom de la fameuse RGPP suscite de plus en plus de luttes et d'oppositions, ce livre rappelle utilement ce qu'est la fonction publique française, son fonctionnement, ses principes, son histoire, ses enjeux, afin de donner à chacun des éléments de réflexion et de débat.

Fruit du travail de militants syndicaux à partir de leurs connaissances et de leur expérience, il associe par ailleurs Anicet Le Pors, François Langlois et Stéphane Rozès.

L'ambition de ce livre n'est en effet pas de révéler une quelconque irréfragable vérité. Elle est de permettre à chacun de réfléchir et de s'appropriier les questions. Elle est d'être un outil pour l'action et pour le débat.



« Il faut que le plaisir de gouverner soit bien grand puisque tant de gens veulent s'en mêler »

VOLTAIRE

RECONQUÊTE DU MOIS DE JUIN

SACRIFIER LA QUALITÉ

En publiant le calendrier de fin d'année scolaire, sans consultation préalable, le ministère a fait le choix de privilégier les effets d'annonce au détriment de la qualité du service public et des conditions de travail des personnels.

Début des conseils de classe de Seconde le 15 juin, début du bac le 18 juin, le ministère espère ainsi « récupérer deux à trois semaines de cours » pour les élèves de Seconde. Mais ces pressions sur le calendrier de l'orientation, sur la tenue des examens, sur les conditions de corrections et de délibérations vont encore fragiliser le baccalauréat et perturber gravement les procédures d'orientation et d'affectation pour un gain bien maigre que le SNES a constaté lors de l'expérimentation menée à la session 2008. En audience, le 27 janvier, le Directeur général de l'enseignement scolaire (DGESCO) c'est pourtant félicité de l'excellence de ces résultats, mais il a refusé de fournir au SNES son bilan écrit.

En dehors de la méthode consistant à faire connaître par communiqué de presse (y compris aux recteurs) un tel texte sans aucune consultation préalable, c'est l'orientation propre du texte qui est à combattre : afin de pouvoir afficher une bien hypothétique « reconquête du mois de juin » Xavier Darcos met élèves, enseignants, conseillers d'orientation psychologues en difficulté. Moins de temps pour les candidats pour « souffler » entre certaines épreuves (les candidats bénéficiant d'un tiers-temps qui subiront 10 heures d'épreuves en S-SI), moins de temps pour rencontrer élèves et familles lors des procédures d'orientation, moins de possibilité de dialogue, des commissions d'appel pouvant se dérouler le samedi... Dans ces conditions, la

revalorisation du coût de correction d'une copie proposé par le ministre ne tient compte ni de la réalité du travail ni des délais imposés.

Le SNES a demandé que le calendrier soit revu pour éviter aux candidats des journées de composition qu'elles dépassent les 6 heures et pour laisser le temps nécessaire de correction ; que l'épreuve de philosophie soit avancée au 16 juin, que les épreuves « lourdes » du bac S (physique-chimie et SVT ou SI) soient réparties sur deux jours et que l'histoire-géographie soit remontée dans le calendrier. Le SNES a exigé que les enseignants de lettres n'aient pas à corriger en même temps l'écrit et l'oral de l'EAF. Il demande que le temps de l'orientation soit suffisant en avançant les conseils des classes d'orientation (Troisième et Seconde).

Le SNES exige que le ministère réponde rapidement à cette demande de remise à plat de l'ensemble du calendrier de fin d'année (brevet, baccalauréat, conseils de classe, procédure d'orientation...).

■ Thierry Reygadas

CALENDRIER DE L'ORIENTATION

Repousser la date des conseils de classe de Troisième et de Seconde aura des conséquences en chaîne sur le lancement des opérations informatisées d'affectation (Affelnet). Le système sera donc sous tension maximum. Dans les grosses académies, ces opérations d'affectation peuvent prendre entre 15 jours et 3 semaines. Elles devront probablement commencer avant la tenue des commissions d'appel, puisque les avis d'affectation doivent être donnés aux élèves le dernier jour du brevet. Lorsque les élèves n'auront pas accepté de formuler des vœux de précaution, ils risquent de ne pas pouvoir participer au premier tour d'affectation, qui correspond au remplissage de la quasi-totalité des spécialités. Il y aura donc inégalité de traitement entre les élèves. Les établissements se verront largement désorganisés, surtout dans les lycées qui devront gérer en même temps la surveillance du bac et la tenue des conseils, et le dialogue avec les familles. En outre, il sera encore plus difficile pour les CO-Psy avec leurs trois ou quatre établissements de participer à des conseils ramassés sur deux jours. Pour les élèves, le gain sera inexistant puisqu'ils reçoivent déjà leurs avis d'affectation à la fin du brevet et vont s'inscrire dans les lycées la première semaine de juillet ! De la même manière, la tenue du conseil d'orientation en Terminale pour le 7 février réintroduit subrepticement le conseil de mi-semestre du projet Darcos et peut avoir un effet très dissuasif sur la motivation des élèves.

■ Catherine Remermier

STATUT DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS TROIS QUESTIONS À



JEAN FABBRI
secrétaire général
du SNESup-FSU

La réforme du statut des enseignants chercheurs soulève des remous au sein des universités: le 26 janvier 2009, le

SNESUP-FSU appellait à une grève pour obtenir le retrait du texte. Cette réforme, dans la continuité de la loi de Liberté et de responsabilité des universités (LRU), attribue aux autorités de l'université le pouvoir de fixer les obligations de service des enseignants chercheurs et instaure l'enseignement comme mission par défaut puisqu'une évaluation négative du travail de recherche conduira à une augmentation de son service d'enseignement.

Plusieurs universités sont en action contre une réforme du statut des enseignants chercheurs: de quoi s'agit-il?

Le ministère entend par ce nouveau décret casser le lien entre recherche et enseignement au cœur du métier que nous avons choisi et pour lequel nous avons été recrutés. Il porte la vision de l'enseignement comme « punition » – y compris par un alourdissement individualisé considérable des obligations de service – pour les collègues aux disciplines jugées non prioritaires ou aux travaux scientifiques mal appréciés. Ce texte vise, à cette fin, à faire passer l'essentiel de la gestion des carrières (recrutement, services, promotions, primes éventuelles et congés scientifiques) au niveau local, entre les mains du seul président d'université.

En quoi cela menace-t-il la qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche?

Outre la rupture dans l'équilibre des activités, qui est préjudiciable à la qualité de l'enseignement, le décret affaiblit le nombre des collègues en capacité d'être actifs sur le front de l'avancée des connaissances, et fragilise les libertés scientifiques. Impossible de penser que les débats qui nourrissent spécifiquement chaque champ disciplinaire au niveau national dans les sections du CNU, puissent se tenir au niveau local dans une université. Le pouvoir, confié au seul président d'université, d'arbitrer entre des disciplines, entre des projets, entre les collègues porte en germe toutes les dérives clientélistes possibles

Comment l'action se développe-t-elle et quels sont les prochains rendez-vous?

Le SNESup a lancé depuis plusieurs semaines, avec d'autres, une pétition électronique contre ce décret qui, signée par les universitaires concernés, recueille près de 15000 signatures (il y a 54000 collègues). La ministre a été désavouée deux fois par les sections du CNU, les 15 et 26 janvier. Les collègues se sont saisis de l'appel à la grève administrative (rétention des notes d'examen, délibérations de jurys différées, blocage des maquettes de master « enseignement ») et, à notre appel, comme à celui de la coordination du 22 janvier, ils passent à la grève active et continue. Temps forts crescendo les 20 et 26 janvier, bien sûr le 29... et plus fort encore à partir du 2 février, si le gouvernement ne retire pas les textes contestés – ce décret, le projet Darcos-Pécresse sur la formation des enseignants – et s'il ne revient pas sur les 1030 suppressions d'emplois.



NICE, 29 JANVIER 2009

La position du SNUPDEN-FSU Syndicat National Unitaire des Personnels de Direction de l'Éducation Nationale

Reconquérir une petite semaine au mois de juin pour les élèves équivaut à alourdir considérablement le travail de toutes les équipes, non seulement au mois de juin mais aussi au mois de juillet. En resserrant tous les calendriers (conseils de classe, appels, affectation, examens...), les établissements vont se retrouver dans l'obligation de gérer en urgence de multiples tâches différentes.

Nous avons l'habitude depuis très longtemps d'un mois de juin et d'un début juillet très chargés. Mais maintenant la précipitation dans laquelle nous allons être entraînés devient ingérable et insupportable. Cette précipitation est aussi source de multiples erreurs puisqu'il n'y aura aucun temps de réflexion et aucun moment de vérification. De plus cet alourdissement arrive au moment où les EPLE souffrent d'un manque drastique de personnels, notamment de personnels administratifs. Comment ferons-nous dans les EPLE où les postes de personnels administratifs sont occupés par des contractuels embauchés 10 mois et donc s'arrêteront de travailler le 30 juin ? Partout la préparation de la rentrée prochaine ne pourra effectivement commencer qu'après le 14 juillet ! Mais normalement les vacances scolaires débutent à « sortie + 2 », c'est-à-dire au plus tard le 16 juillet. Est-ce à dire que les personnels administratifs ET surtout les personnels de direction devront se priver de vacances d'été ou tout au moins les rogner très largement ? Dans le même temps on demande aux établissements de rouvrir leurs portes aux élèves à « rentrée - 2 » pour organiser des stages et, pour renforcer la pratique de l'oral de l'anglais, ils seront ouverts à chaque petites vacances ! Les personnels de direction ne sont pas capables de travailler sur de multiples dossiers lourds en même temps et sans aucun moment de repos. Ce n'est pas une prime exceptionnelle qui réglera le problème. À moins que le ministère ne pense que seul compte un accueil physique des élèves, sans préparation ni organisation.

Catherine Manciaux, secrétaire générale

Dijon

Colloque SNES,

17 février

Lycée Carnot, 16 bld Thiers

Quel(s) savoir(s) pour quelle société?

Avec la participation de Denis Paget, ancien cosecraire général du SNES, responsable à l'Institut de recherche de la FSU du chantier « culture commune ».

Pour un lycée démocratique

Après l'annonce par le ministre de l'Éducation du report de la réforme de la classe de Seconde, il est impératif de dessiner les contours du lycée de demain, apte à assurer la réussite de tous les élèves. Vous trouverez avec ce numéro de L'Université syndicaliste un supplément consacré au lycée.



Documentalistes et CPE: vers l'égalité... mais peut mieux faire

Un arrêté du 21 janvier 2009, longtemps promis au SNES, a enfin vu le jour. En deçà de nos demandes, il fixe le montant de la rémunération horaire pour les études dirigées ou l'accompagnement éducatif à 30 euros pour les documentalistes (y compris personnels faisant fonction) et les CPE; les autres personnes restant à 15,99 euros (assistant d'éducation et personnes extérieures). Il reste que cette rémunération, non indexée sur le point d'indice est inférieure à une HSE certifiée (36,88 euros) et non défisalisée. La question de l'application rétroactive a été écartée. Nous considérons que cette première avancée est encore perfectible et nous interviendrons en ce sens. Arrêté du 21 janvier 2009 paru au JO du 23 janvier 2009 (MENF0829815A)

MOUVEMENT INTER 2009

VÉRIFICATIONS

Dans la quasi-totalité des académies, les groupes de travail de vérification des vœux et barèmes des collègues demandeurs de mutation pour le mouvement interacadémique se sont tenus au cours de la seconde quinzaine de janvier

Cette vérification est un moment essentiel de la chaîne des opérations administratives : il s'agit, au sein des instances paritaires, de vérifier et d'établir la situation et le droit de chacun au regard des actes de mutation. Or les erreurs de l'administration sont très nombreuses. Dans certaines académies, près d'un demandeur sur cinq voit ses droits rétablis grâce à l'intervention des élus des personnels.

Un très important travail est ainsi conduit par les commissaires paritaires qui ont fait corriger erreurs et oublis de l'administration. Ces corrections ont été notamment facilitées lorsque les élus disposaient de fiches syndicales de suivi individuel, accompagnées de la photocopie du formulaire de confirmation et des pièces justificatives.

ter le calendrier prévisionnel mis en ligne sur le site web national : <http://www.snes.edu/>. Attention, ce calendrier est susceptible d'être modifié : au moment où cet article est rédigé, l'administration n'a pas pris les dispositions nécessaires pour que les élus nationaux puissent accéder aux informations indispensables à leur travail de contrôle. Nous intervenons au ministère. Est en question le droit des demandeurs à l'étude impartiale de leur dossier et l'examen contradictoire des propositions faites par l'administration. En fonction de l'évolution de la situation, le calendrier peut donc changer : consulter régulièrement le site national.

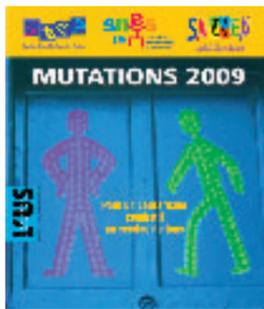
Le volume des postes vacants affichés par le ministère sur SIAM étant en nombre extrêmement restreint, voire inférieur en règle générale aux volumes de 2008, les mouvements concernant les affectations spécifiques, notamment en BTS et en section internationales, risquent donc d'être très limités.

À l'issue de chaque groupe de travail, les élus nationaux du SNES informent à titre personnel et confidentiel des propositions d'affectation faites par l'inspection générale tous les collègues syndiqués ou qui se sont adressés à eux pour défendre leur dossier. Les syndiqués sont informés des résultats par courriel le soir même de la commission et recevront un courrier comportant des informations complémentaires. La FPMN de mouvement rendra en mars un avis définitif sur les affectations proposées.

MOUVEMENT INTERACADÉMIQUE 2009

La Formation Paritaire Mixte Nationale siègera, discipline par discipline, du 10 au 19 mars 2009. Les syndiqués et les collègues qui nous ont envoyé la fiche de suivi individuel (et signé l'autorisation qui y figure) recevront par SMS, courriel ou courrier une information personnalisée à l'issue de chaque commission : barème, affectation proposée... L'intérêt de chacun est donc de se syndiquer le plus vite possible et de conserver soigneusement le numéro d'adhérent et le mot de passe figurant sur la carte syndicale.

■ **Christophe Barbillat**, emploi@snes.edu



MOUVEMENTS SPÉCIFIQUES NATIONAUX

Les groupes de travail nationaux préparant les mouvements spécifiques doivent se réunir au ministère du 2 au 5 février. Y seront examinées les propositions de l'inspection générale concernant les affectations en CPGE, sections internationales, arts appliqués, cinéma-audio-visuel et théâtre-expression dramatique, chefs de travaux et certains BTS en STT, STI, sciences-physiques et physique appliquée. Pour consul-



Lyon, 29 janvier 2009

RETRAITE « RÉFORME » DE L'ITR

L'Indemnité temporaire de retraite (ITR) est une majoration de la pension civile pour les fonctionnaires d'État qui existe dans les collectivités d'outre-mer et à La Réunion.

Ce système fait suite à la majoration de salaire aussi appelée indexation qui existe pour les actifs dans ces territoires, en raison d'un surcoût de la vie.

Le gouvernement a décidé de la supprimer progressivement sans consultation des représentations syndicales ni des parlementaires de l'outre-mer.

La méthode employée consistait à passer par le Parlement, évitant ainsi tout dialogue social. Dans un premier temps, le gouvernement avait choisi d'insérer un article sur la suppression de l'ITR dans la loi de financement de la Sécurité sociale mais, suite à la saisine du Conseil constitutionnel par les parlementaires, l'article en question a été retoqué, le Conseil constitutionnel considérant qu'il s'agissait d'un cavalier social. Suite à cette annulation sur la forme, un sénateur UMP a réintroduit l'article dans la loi rectificative de finances ; le Conseil constitutionnel a validé le texte et la loi est promulguée. Le SNES a estimé, dès la présentation en Conseil des ministres du projet de loi, que toucher à l'ITR revenait à remettre en cause l'architecture des surrémunérations de l'outre-mer français. Il s'est, notamment dans les sections des COM, vigoureusement opposé à ce texte. La FSU au niveau national a soutenu sans réserves les mouvements de grève et de blocages engagés dans les COM notamment en Polynésie. La FSU a d'ailleurs refusé de signer un accord voulu

à toute force par le secrétariat d'État à l'outre-mer. Le refus de la FSU, dicté par le respect des positions des personnels engagés dans l'action, lui a valu une expulsion *manu militari* par le sous-secrétaire d'État à l'Outre-mer dont la nervosité dans cette affaire est significative de l'enjeu pour le gouvernement.

L'acharnement du gouvernement à faire signer les responsables des organisations syndicales désireuses d'en finir avec ce conflit et à faire passer ce texte à la hussarde, montre bien qu'au-delà de l'ITR l'objectif est de baisser de manière substantielle les indexations des salaires dans ces territoires. Des observatoires des prix ont d'ailleurs été mis en place en Polynésie et en Nouvelle-Calédonie pour pouvoir justifier une mesure de baisse. Cette réforme, soi-disant prise pour lutter contre les abus, affectera surtout les petites retraites des fonctionnaires d'État qui ne pourront plus compter sur ce complément indispensable au maintien de leur pouvoir d'achat.

Le SNES demande donc à toutes les sections des COM de surveiller de près les évolutions sur ces dossiers et de se préparer à des mobilisations d'ampleur en vue de défendre ce qui ne constitue qu'une juste compensation du coût général de la vie plus élevé en outre-mer qu'en métropole.

■ **Henri-Jean Nouri**

(1) Amendement dépourvu de tout lien avec le projet de loi auquel il est rattaché.

LISTE D'APTITUDE AU CORPS DES AGRÉGÉS CHUTE DE 25 % EN DEUX ANS

Nombre de nominations possibles au 1/09/09 et évolution par rapport à 2008

	2009	Évolution
Mathématiques	47	- 6
Sciences physiques	34	+ 2
Sciences de la vie et de la Terre	20	=
Philosophie	9	- 2
Lettres classiques	11	=
Lettres modernes	28	- 2
Histoire-géographie	29	=
Sciences Sociales	4	- 2
Anglais	28	=
Allemand	7	- 3
Espagnol	11	=
Italien	2	=
Russe	0	- 1
Portugais	0	- 1
Arabe	1	+ 1
Hébreu	0	- 1
Japonais	0	=
Chinois	1	+ 1
Néerlandais	0	=
Polonais	0	=
Économie et gestion	13	- 3
Mécanique	5	- 1
Génie mécanique	4	=
Génie civil	3	+ 1
Génie électrique	3	=
Biochimie-génie biologique	2	- 1
Arts appliqués	2	+ 1
Arts plastiques	4	=
Éducation musicale	4	=
EPS	16	+ 1
TOTAL	288	- 16

Les possibilités d'accès au corps des agrégés viennent d'être communiquées par le ministère. Après une érosion lente depuis 1997, elles fondent désormais comme neige au soleil : une chute de 25 % en deux ans. Autant dire que la promotion interne, par concours ou liste d'aptitude, est devenue un leurre ! Le SNES ne se résigne pas à ces régressions. C'est l'un des enjeux des négociations qu'il revendique sur la revalorisation de nos métiers.

■ **Nicole Sergent**

Orientation : étonnante logique

Confier à un organisme chargé de l'emploi, le COE (Conseil d'orientation pour l'emploi) une réflexion sur l'orientation scolaire exposait au risque de n'aborder cette question que dans une logique d'insertion professionnelle. Les rapporteurs centrent effectivement une bonne partie de leurs propositions sur la nécessité pour les élèves de choisir en fonction des débouchés et de la prospective alors que l'actualité récente a bien montré les limites d'une telle conception. S'ils reconnaissent la signification psychologique des projets d'avenir à l'adolescence, ce n'est pas pour demander une augmentation du nombre de CO-Psy mais une transformation de leur métier et la suppression du titre de psychologue, tandis que les professeurs devraient, eux, être formés à la psychologie pour pouvoir mieux conseiller les élèves (voir *Info rapide* n° 4).

Congrès du SNES

Vous trouverez avec ce numéro de L'US un supplément consacré aux débats préparatoires du congrès national : compléments au pré-rapports, contributions. Ces textes sont aussi téléchargeables sur le site du SNES, avec les contributions qui seront publiées dans le prochain cahier de contributions et celles qui dépassent la limite de signes fixée pour une publication papier.



« Soutenons la liberté de la presse, c'est la base de toutes les autres libertés, c'est par là qu'on s'éclaire mutuellement » VOLTAIRE

SCIENTES EXPÉRIMENTALES

QUE SAVENT LES COLLÉGIENS ?

La DEEP (Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance) a procédé, en 2007, à une évaluation des acquis des élèves en sciences expérimentales en fin de Troisième, donc sur les anciens programmes.

Ce type d'évaluation-bilan a pour objectif « d'éclairer le fonctionnement du système éducatif : établir un constat des connaissances et des compétences, des motivations et intérêts des élèves à l'aide de questionnaire d'opinion, décrire les contextes de l'enseignement ». À l'heure actuelle, le questionnaire de contexte (type d'établissement, données socio-économiques, langue parlée...), remis en cause lors de la passation à cause d'utilisation abusive possible, n'a pas été dépouillé.

La mesure concerne le taux de réussite des élèves à des questions portant sur les programmes du collège, réparties en quatre catégories : « restituer des connaissances », « mobiliser des connaissances en situation », « pratiquer une démarche scientifique », « exploiter et exprimer des données, des résultats ». La méthodologie est proche de celle mise en œuvre dans l'évaluation PISA. Selon leurs résultats, les élèves sont répartis en six groupes de compétences, classés de 0 à 5, le groupe 0 ayant les acquisitions les plus faibles. Par construction du modèle employé par la DEEP, 15 % des élèves sont dans les groupes 0 et 1, et 10 % dans le groupe 5.

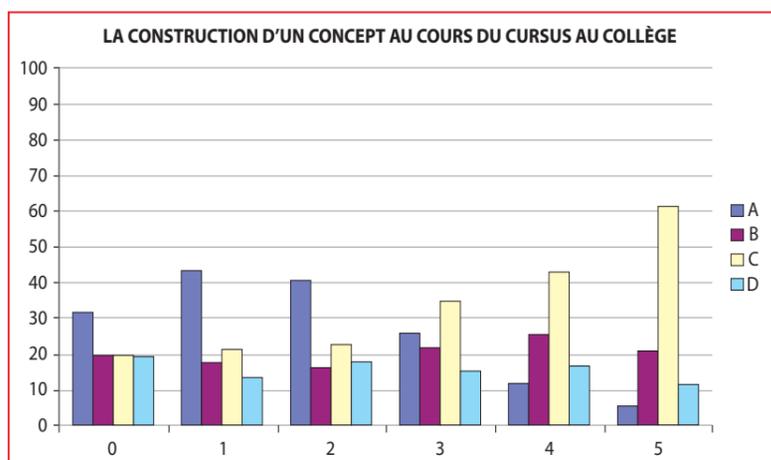
Les questions posées aux élèves n'étant pas publiées pour la plupart (car devant être réutilisées dans six ans pour une nouvelle session de l'enquête), seuls sont disponibles des résultats

globaux, dont l'interprétation n'est pas simple. Destinée aux décideurs, l'étude ne permet pas de dépister en finesse les points de blocage didactique, c'est dommage.

Globalement, les élèves en difficulté le sont dans toutes les compétences évaluées. Mais ils sont aussi en situation de réussite dans la partie manipulative des épreuves pratiques. Leurs connaissances restent essentiellement centrées sur la vie quotidienne. Pour les meilleurs (groupes 4 et 5), même des connaissances dont on s'attendrait à ce qu'elles soient bien maîtrisées par tous (digestion, tectonique des plaques en SVT) posent encore des problèmes (voir graphique ci-dessous). La notion de « témoin » n'est pas acquise par la moitié des élèves. Les programmes de Sixième et surtout de Cinquième sont mieux acquis que les autres. Quel enseignement des sciences mettre en place pour permettre à tous de réussir ? Quel lien avec les conditions de travail alors que les conditions de travail en collège se durcissent (effectifs, matériel disponible, public accueilli), mais aussi avec la formation initiale et continue ? L'exploitation du questionnaire de contexte manque pour y voir plus clair. Simplifier les programmes comme ils l'ont été suite à l'harmonisation avec le socle ne nous apparaît pas comme la bonne solution : définir des « fondamentaux » ne suffit pas à permettre les apprentissages. Selon le ministère, les élèves des groupes 0 et 1 de cette étude n'auraient pas validé le pilier 3 du socle commun. Peut-être faut-il y voir la raison pour laquelle la note officielle de la DEEP sur cette enquête n'est toujours pas parue...

■ Valérie Sipahimalani, Marc Hazart

• Deux diaporamas de la DEEP sont en ligne sur www.snes.edu (cliquer sur pavé vert : disciplines, puis colonne de droite observatoires, et actualités).



Construction du concept de digestion au collège

Les élèves avaient le choix entre quatre réponses : la digestion est un broyage (A), elle se fait sous l'action d'enzymes (B), c'est un phénomène mécanique et chimique (C, bonne réponse), elle consiste en une liquéfaction (D).

Lecture : en fin de collège, dans le groupe 0 (élèves en grande difficulté), 30 % des élèves pensent que la digestion est seulement un broyage.

LANGUES VIVANTES

LA PRESSION CONTINUE

Après le A2, les certifications et les groupes de compétences (qui ne sont pas des obligations de service), voici les stages de langues pendant les vacances scolaires.

Définitivement, la démagogie du ministre de l'Éducation nationale, qui présente le hors-temps scolaire comme une solution magique, ne semble pas avoir de limite. Comment oser faire croire que quelques heures supplémentaires pendant une semaine de vacances vont permettre aux élèves de devenir « bilingues » ? De plus, M. Darcos ne recule devant rien : si les profs ne veulent pas, les assistants de langue voire d'éducation peuvent y participer aussi ! C'est bien mépriser le métier d'enseignant que de proposer de pareilles mesures. Appelant les collègues à ne pas s'associer à cette mascarade, nous rappelons qu'un enseignement de qualité en langues passe inévitablement par des effectifs allégés ou dédoublés, par un nombre d'heures de cours ne pouvant pas être inférieur à 3 heures par semaine et du matériel audiovisuel dans toutes les classes de langues. Nous rappelons aussi notre demande de diffusion de films et d'émissions en version originale à la télévision pour favoriser hors temps scolaire l'exposition nécessaire aux langues vivantes.

■ Thérèse Jamet-Madec, Marc Rollin

ÉGALEMENT
SUR LE SITE DU SNES
WWW.SNES.EDU

Modèle de lettre à adresser aux IPR et Recteurs

Les professeurs de langues vivantes du lycée...

Aux IPR de... et à M. le Recteur de l'Académie de...

Les professeurs de langues et leurs collègues du lycée... sont choqués par la nouvelle proposition du ministre de l'Éducation nationale les invitant à participer au renforcement de l'apprentissage des langues vivantes pendant les congés scolaires.

Nous avons conscience des difficultés rencontrées par les élèves ; cependant la solution envisagée ne nous semble pas adéquate. Comment peut-on apprendre une langue vivante en ne la pratiquant que deux heures par semaine ? Comment peut-on penser que quelques stages de remise à niveau pendant les vacances suffiraient à pallier les difficultés des élèves ?

Rien n'est envisagé pour favoriser l'apprentissage des langues étrangères en France, contrairement aux autres pays, pris si souvent en exemple : il est rare qu'un film soit diffusé en VO à la télévision, le matériel audiovisuel est souvent vétuste et en nombre insuffisant... De plus, l'exposition des élèves en cours de langues s'est réduite comme une peau de chagrin au fil des années au point d'en arriver à 2 heures ou 2 h 30 par semaine avec des groupes de 30 à 35 élèves !

Avant d'instaurer des cours de soutien pendant les vacances il nous semble plus judicieux de procéder à une revalorisation des conditions de travail, à savoir :

- un horaire conséquent en LV (3 heures par élève, à tous les niveaux, comme le recommandent de nombreuses études) ;

- des groupes de LV permettant aux élèves d'avoir « une pratique orale intensive » (groupes de 15 élèves environ) et aux enseignants d'accomplir sereinement leurs missions.

Par cette lettre, nous refusons de participer à un tel dispositif. Veuillez agréer, M. le Recteur, MM. et Mmes les Inspecteurs, l'assurance de nos salutations respectueuses.

BAC PRO 3 ANS

TROP COMMODE

La rentrée 2009 devrait voir la généralisation du bac pro 3 ans. Cela devrait vouloir dire qu'à la prochaine rentrée les élèves seront inscrits en Seconde professionnelle dans le cadre du parcours de référence « bac pro 3 ans ». Les élèves déjà dans la voie professionnelle (en formation CAP, BEP ou bac pro) ne sont pas concernés par la généralisation et doivent pouvoir poursuivre leur parcours complètement. Mais certains recteurs souhaitent aller plus vite que la musique : ils prétendent pouvoir inscrire de futurs titulaires de BEP directement en Terminale pro ou proposer à des élèves de Seconde

BEP (première année du BEP) l'inscription directe en Première pro (première année du bac pro deux ans). La réforme du lycée général et technologique étant repoussée, il faut bien trouver des postes à supprimer à la prochaine rentrée.

La voie pro ne doit pas payer l'ajournement de la réforme du lycée général et technologique. Le SNES invite les enseignants à s'opposer à ces dérives : les élèves de la voie professionnelle qui sont en formation BEP ont le droit de terminer cette formation et d'envisager ensuite un accès au bac pro en deux ans.

SES : nouvelle provocation

« Il y a une série économique pour vos enfants. C'est une blague. » Tels sont les propos tenus par M. Sarkozy lors d'une visite à Châteauroux, le 27 janvier ! La série ES est accusée une fois de plus, contre la réalité de tous les chiffres publiés par le ministère de l'EN, d'être incapable de permettre aux élèves de poursuivre leurs études dans les meilleures voies d'orientation. Qui veut tuer son chien l'accuse de la rage. Sauf que les propos tenus en même temps par le Président contre la série S sont de nature à se demander s'il ne veut pas tuer toutes les séries...

Provocation encore !

Lors de sa conférence de presse X. Darcos a annoncé « la création d'un numéro vert par académie, fonctionnant 7 jours sur 7 de 9 heures à 20 heures avec au bout du fil des personnels de l'ONISEP et des CO-Psy qui trouveraient ainsi un nouvel intérêt à leur métier » (dépêche AEF). L'intérêt pour leur métier c'est dans leurs CIO, au plus près des élèves, des équipes d'établissements et des parents que les CO-Psy le trouvent. Lors de l'audience avec la DEGESCO le 27 janvier, le directeur a présenté l'initiative comme étant un moyen de décharger les CO-Psy. Le SNES s'opposera à toute tentative de prélever des postes du terrain pour remplir cette opération médiatique.

Hausse des tarifs de restauration par certaines collectivités territoriales : une conséquence négative de la décentralisation

Des départements et des Régions ont augmenté les tarifs de la restauration pour l'ensemble des usagers. Depuis la loi de décentralisation de 2004, les CA n'ont plus la compétence de fixer ces tarifs ; celle-ci appartient à la collectivité. Depuis un décret de juin 2006, l'État a renoncé à encadrer la hausse des tarifs. Pour les familles, l'augmentation est liée à la hausse des denrées alimentaires mais pour les autres usagers (personnels d'éducation, personnels ATOSS et visiteurs) l'augmentation est beaucoup plus forte car les collectivités locales ont décidé la participation de tous les usagers aux charges communes (Fonds commun de services d'hébergement, 1,5 % ; Fonds régional de rémunération des personnels de restauration, 21 %) et d'uniformiser les tarifs des commensaux (tout usager non élève). En Île-de-France par exemple, la Région augmente les tarifs des commensaux de 15 % à 35 % selon les indices et de 44 % pour les visiteurs !

RÈGLEMENT ÉLECTORAL

Nous publions ci-après la première partie du règlement électoral relative aux candidatures et à l'appellation des listes pour les prochaines élections à la Commission administrative nationale du SNES.

La CA nationale du 13 janvier 2009 a précisé les dispositions en vigueur depuis 1977 pour les élections à la CA nationale du SNES et adopté le présent règlement électoral [par 53 voix pour / 2 contre / 2 abstentions / 0 refus de vote].

CANDIDATURES

Article 1.

Pour garantir l'authenticité de toutes les candidatures et permettre la vérification de l'acquiescement de la cotisation syndicale pour l'année scolaire en cours et l'année scolaire précédente (cf. article 2 du règlement intérieur) tous les candidats signeront une déclaration de candidature sur une liste d'orientation, précisant à quel(s) S1 ils ont versé leur cotisation 2008-2009 (avant le 28 février 2009) et leur cotisation 2007-2008 et précisant leur éventuelle candidature à un secrétariat de catégorie ou groupe de catégories. Sont exemptés de cette deuxième obligation (paiement de la cotisation 2007-2008), les élèves des centres de formation qui n'appartenaient pas à l'Éducation nationale, les collègues qui en 2007-2008 appartenaient à une catégorie qui ne leur permettait pas d'être syndiqués au SNES, ainsi que les collègues syndiqués en 2006-2007, qui, pour des raisons de force majeure à préciser explicitement (non réemploi, etc.), n'ont pas pu être syndiqués en 2007-2008.

La CA confirme les décisions antérieures : pour les élections à la CA nationale du SNES de 2009, ne sont pas éligibles les collègues s'étant présentés sur les listes d'organisations syndicales concurrentes du SNES lors des élections professionnelles (CAPA et CAPN) de décembre 2008.

Une commission du BN se réunira le mardi 27 janvier 2009 pour enregistrer le nombre et l'appellation de chacune des listes ayant déposé un appel à candidatures.

Chaque liste de candidats sera déposée au siège national du SNES le mardi 7 avril 2009 avant midi (version papier et version informatique) afin de permettre le contrôle, par le S4, du paiement des cotisations et de la régularité des candidatures. En cas de problème de vérification du paiement des cotisations, les S3 seront immédiatement sollicités. Lors de son dépôt, chaque liste devra être accompagnée des originaux des déclarations individuelles de candidature et d'un exemplaire de la déclaration d'orientation (version papier et version informatique). Les déclarations d'orientation seront échangées le mardi 7 avril 2009 dans une commission du BN.

Toute liste qui le souhaite pourra demander au S4 la pré-vérification de l'acquiescement des cotisations dans les conditions suivantes :

- chaque courant de pensée déposera le lundi 16 mars 2009 au plus tard, et en une seule fois, la totalité des noms pour lesquels il demande vérification ;
- les réponses seront fournies, dans un délai maximum de trois jours ouvrables qui suivent la réception des noms, sur la base des informations enregistrées par le fichier national à la date où la demande de vérification est présentée ;
- une telle vérification ne peut valoir validation d'éligibilité.

ÉLECTIONS À LA CA NATIONALE APPELS À

UNITÉ ET ACTION

REJOINDRE UNITÉ ET ACTION POUR UN SYNDICALISME OFFENSIF ET DÉTERMINÉ

Face à des attaques sans précédent mettant en péril la formation et la réussite des jeunes, l'avenir de nos métiers et des garanties collectives, plus largement l'avenir des services publics, les mobilisations de nos professions que le SNES a initiées depuis près de deux ans ont commencé à porter leurs fruits : le report de la réforme des lycées, la « disparition » des décrets Robien, du rapport Pochard, le maintien du nombre de recrutements là où le ministère prévoyait une baisse.

Les mobilisations s'appuient sur un travail inlassable auprès de l'opinion, sur la construction de mobilisations majoritaires en lien avec tous les syndicats de la FSU, sur des actions recherchant la plus grande unité sans sacrifier les revendications essentielles du SNES, articulés avec des discussions avec le gouvernement, dans une totale transparence.

C'est cette stratégie que nous proposons de poursuivre, afin d'arracher davantage encore à un gouvernement qui prétendait, il y a quelques mois encore, ne pas vouloir tenir compte des manifestations et des grèves. Par cette voie, il s'agit bien d'imposer un changement radical de la politique de ce gouvernement dans le domaine de l'éducation.

Pour Unité et Action, le SNES doit avoir deux objectifs majeurs

- Une transformation du système éducatif qui permet la réussite des élèves et combat les inégalités sociales, spatiales et toute forme de discrimination. Cela passe par une réforme du lycée qui ne peut pas être celle de X. Darcos, et une transformation du collège dont les réformes récentes n'ont conduit qu'à aggraver les difficultés y compris celles des personnels.
- une revalorisation de nos métiers qui implique, pour tous, augmentation de nos rémunérations largement amputées ces dernières années, amélioration de nos conditions de travail qui ne cessent de se dégrader, et formation initiale et continue de haut niveau.

Nous voulons continuer à développer la démocratie dans notre syndicat, en favorisant la vie dans les S1, en multipliant les réunions dans les établissements avec les militants à tous niveaux du SNES...

Le courant Unité et Action dans le SNES ambitionne de continuer à rassembler tous les personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation qui partagent la conception d'un syndicalisme indépendant, offensif, majoritaire et force de proposition dans une Fédération qui porte les valeurs et la défense des services publics.

Contact : Frédérique Rolet - frederique.rolet@snes.edu

ÉCOLE ÉMANCIPÉE

POUR UN SNES DE LUTTE ET DÉMOCRATIQUE, SOYEZ CANDIDAT(E)S SUR LES LISTES ÉCOLE ÉMANCIPÉE !

Depuis l'élection de N. Sarkozy, nous sommes confrontés à une politique libérale assumée qui vise à détruire le rôle social de l'État au profit de son rôle répressif. La crise économique a certes modifié le discours officiel sur le besoin de régulation, mais dans les faits subsiste la même orientation, avec ses conséquences dramatiques : accroissement du chômage, services publics sacrifiés, libertés démocratiques mises à mal.

Le mouvement social et syndical a réussi à arracher quelques reculs (EDVIGE, réforme du lycée), sans toutefois obtenir de victoires significatives. Cela doit nous encourager à militer pour un **syndicalisme offensif, à l'initiative des luttes, et œuvrant pour leur convergence.**

L'école émancipée, présente au sein de la FSU et du SNES, défend cette conception du combat social, un syndicalisme qui s'appuie sur les mobilisations et l'auto organisation, refuse que les micro victoires soient échangées contre un dialogue social biaisé, en particulier dans l'Éducation.

Elle défend aussi l'idée d'une **école démocratique**, rompant avec le **tri social** qui y est aujourd'hui à l'œuvre. Les dispositifs alternatifs au travail en classe, censés aider les élèves en échec scolaire, ne sont qu'un moyen de plus pour vider l'école de son sens, empêchant toute analyse sur la difficulté scolaire et les moyens pour y remédier (travail en petits groupes, réflexion pédagogique).

C'est également dans la **défense intransigeante des personnels**, confrontés à l'autoritarisme de l'administration, à sa volonté de faire des économies au détriment des conditions de travail de tous, que l'**EE** se reconnaît. La **revalorisation, c'est au niveau du salaire** qu'elle doit avoir lieu, et non par des primes octroyées à quelques-uns.

Le droit de tendance, la possibilité qu'ont toutes les sensibilités du syndicat de s'exprimer, sont les garants d'un syndicalisme démocratique. Le SNES a encore des progrès à faire dans ce domaine, et les militants de l'**EE** s'y emploient. Ils ont choisi le SNES même si ses orientations ne sont pas toutes satisfaisantes.

Les élections internes sont un moment important de la vie démocratique du syndicat. Les instances élues à cette occasion, seront amenées à analyser la politique gouvernementale, définir des revendications, et les moyens pour les faire aboutir.

Si vous souhaitez que le SNES soit plus combatif, moins enclin à défendre son « pré carré » corporatiste et soit enfin le syndicat dont nous avons besoin, participez aux listes nationales, académiques et départementales de l'**École émancipée** !

Contact : Véronique Ponvert - veronique.ponvert@orange.fr

POUR LA RECONQUÊTE D'UN SYNDICALISME INDÉPENDANT

NICOLAS SARKOZY ANNONCE LA REPRISE DES DISCUSSIONS SUR LE LYCÉE - RECOMMENCER À DISCUTER SUR LA BASE DES 13 500 SUPPRESSIONS DE POSTES ET DES 16 POINTS DE CONVERGENCE ?

Le 15 décembre, le ministre Xavier Darcos a annoncé le report de la réforme des lycées. C'est un important succès.

C'est le résultat du départ le 9 octobre du SNES, à la suite d'une intense discussion dans le syndicat, des négociations basées sur les 16 points de convergence signés en juin avec le ministre.

Cette décision a ouvert la voie à la grève de 500 000 enseignants le 20 novembre et au report de la réforme.

Le 12 janvier, Nicolas Sarkozy a annoncé à Saint-Lô la reprise des discussions sur la réforme des lycées et a nommé Richard Descoings pour la conduire.

Le Secrétariat général a alors proposé au Conseil national du 14 janvier une motion disant « *En tout état de cause, le SNES rappelle que toute discussion avec le ministère doit intégrer des assurances qu'il a fait acter à l'automne* ».

Que nous propose-t-on ? De recommencer ?

NALE DU 4 AU 26 MAI 2009

CANDIDATURES

De faire revenir le projet d'organisation en modules, en semestre, de diminutions des horaires, de baccalauréat en contrôle continu, de mise en cause de notre statut ?

Quels résultats a déjà eu cet accord pour reprendre les discussions ?

Les 13 500 suppressions de postes sont maintenues, y compris celles des 3 000 postes de remplaçants.

L'après-midi du 14 janvier, on apprenait le calendrier du baccalauréat qui généralise la « reconquête du mois de juin », et le maintien des dispositions « techniques » qui conduisent à rendre impossible le travail des élus des personnels pour les mutations.

Depuis a été publié le projet de « **masterisation** » des concours qui conduit à utiliser, pour effectuer des remplacements, 40 000 étudiants rémunérés 3 000 euros... par an !

Quant à une éventuelle revalorisation des débuts de carrière, pourrions-nous accepter qu'elle soit financée par le blocage des salaires de tous les enseignants et les suppressions de postes ?

Lors du Conseil national du SNES nous avons proposé de reprendre la position d'une CA académique : « **nous refusons d'entrer dans une discussion sur la réforme des lycées sur la base des seize points de convergence et nous exigeons au préalable le retrait du projet Darcos** » et de renouveler la demande d'annulation des 13 500 suppressions de postes prévues en septembre 2009.

Sur cette orientation de défense des revendications nous vous proposons de vous porter candidats.

Tous en grève le 29 janvier

Contact : Jack Lefebvre, membre du bureau national du SNES, jacklefebvre1@free.fr

ÉMANCIPATION

EN FINIR AVEC LA CAUTION À SARKOZY ET REVENIR À UN SYNDICALISME DE LUTTE...

Sarkozy ne négocie pas, il casse. Mais les directions UA/EE du SNES et de la FSU ne donnent pas la priorité à la lutte pour le retrait des contre-réformes Darcos/Pécresse. Elles temporisent, ne relaient pas les mobilisations, laissent les lycéens isolés, ne proposent pas d'actions Éducation à la hauteur, signent sur le « dialogue social » ou la « réforme » des lycées, cautionnent des réunions de « concertation » piégées... Enfin, elles courent chez Sarkozy qui les mande, le 20/1, sans même informer l'instance réunie le même jour, ni réfléchir aux conséquences pour la dynamique unitaire du 29.

... **EN REJOIGNANT ÉMANCIPATION qui milite dans les syndicats contre cette stratégie suicidaire et antidémocratique, y oppose – et met en œuvre sur le terrain – un syndicalisme de lutte et de transformation sociale**, défendant pied à pied les acquis sociaux et l'École laïque, présent dans les AG unitaires de lutte, solidaire des précaires et des jeunes, se battant vraiment contre la répression, pour les libertés et la solidarité ici et ailleurs.

Pour être sur la liste Émancipation er.emancipation@free.fr ; site www.emancipation.fr

... **ET/OU EN SIGNANT AVEC DES MILITANT-E-S DE DIVERSES TENDANCES DU 93**

L'Appel à voter Émancipation et Non aux rapports d'activité

« Sans forcément nous reconnaître dans la totalité des positions de cette tendance, nous appelons à voter Émancipation et Non aux rapports d'activité. Car, devant l'agression sans précédent contre le service public, nos conditions de travail et nos statuts, les directions nationale et académique U et A, auxquelles l'EE s'est associée, n'ont su répondre que par les traditionnelles journées d'action isolées qui démobilisent et discréditent progressivement l'action syndicale. Pire ! Elles n'ont pas tout fait pour fédérer et amplifier les mobilisations naissantes, réduites à s'auto-organiser dans le cadre d'AG.

Ces votes sont une occasion unique pour les militants de faire connaître leur colère à l'égard des directions du SNES, au moment où doivent se développer des luttes d'ampleur pour faire échec aux contre-réformes libérales.

Voter pour la tendance Émancipation, qui défend et met en pratique un syndicalisme de lutte fondé sur les structures démocratiques dont se dotent les mobilisations, nous paraît aujourd'hui le vote le plus conséquent pour exprimer au sein du SNES notre mécontentement et notre combativité. »

Pour signer cet appel : goulven.kerien@wanadoo.fr

FRONT UNIQUE

RETRAIT DÉFINITIF DE LA « RÉFORME » DES LYCÉES ! RÉTABLISSEMENT DE TOUS LES POSTES ! RETRAIT DE LA « RÉFORME » DES CONCOURS ! LA DIRECTION DU SNES DOIT BOYCOTTER LA COMMISSION DESCOINGS, ROMPRE AVEC LE GOUVERNEMENT SARKOZY-FILLON

Le gouvernement a dû reporter la réforme des lycées. Pourquoi ? Sous la pression des enseignants, la direction du SNES a dû quitter la commission Gaudemar. Il y a eu ensuite la grève du 20 novembre, puis la mobilisation lycéenne : **la rupture de la concertation a été décisive dans ce recul.**

Pour relancer sa « réforme », Darcos a vite relancé la concertation : d'où la commission Descoings, et les « journées banalisées » dans plusieurs académies.

Darcos dit : « *La discussion repart de zéro* » ? La lettre de mission à Descoings dit : « *On part des seize points de convergences* », signés par la direction du SNES. Dans ces seize points il y a l'autonomie des établissements, le lycée modulaire, la liquidation des décrets de 50, la diminution des heures de cours ! Dans plusieurs lycées, on propose aux CA « d'expérimenter » la nouvelle Seconde !

Donc la direction du SNES doit exiger le retrait définitif de la réforme, dénoncer les « seize points de convergences », boycotter la commission Descoings et la concertation sur la réforme !

Celle-ci est liée à l'offensive contre tous les travailleurs, que Sarkozy voudrait accentuer sous le feu de la crise du capitalisme. Mais les enseignants, comme tous les travailleurs, n'ont pas à payer leur crise par les suppressions de postes, alors que pour les banques, les capitalistes, des milliards sont déversés.

La « réforme des concours », elle, soutenue de facto par la direction du SNES, liquide la formation disciplinaire, fait rentrer les patrons dans les jurys de concours, liquide l'année de stage, donc la formation professionnelle. Par ce biais, le gouvernement veut utiliser des étudiants en master 2 comme bouche-trous pour... 3 000 euros par an ! **Il faut que la direction du SNES exige le retrait de la réforme des concours, le rétablissement des 13 500 postes** (alors que le gouvernement recrute 5 000 précaires !).

Pour le retrait des contre-réformes, pour battre le gouvernement Sarkozy, il faut le front unique des organisations syndicales, rompant avec lui, il faut convoquer **une conférence nationale de délégués élus dans les établissements** pour décider de l'action efficace. Le courant « Front Unique » pour ces objectifs vous invite à être candidat sur sa liste.

Contact : R. Michel, lycée Apollinaire, Clermont-Fd (63) - O. Lestang, Lycée Talma, Brunoy (91) roland.michel2@wanadoo.fr

La CA arrête ces dispositions afin de permettre :

- à toutes les listes de connaître le nombre et la nature des listes en présence ;
- au BN et à la CA de veiller à l'application de l'article 4 du règlement électoral concernant l'appellation des listes ;
- de donner à L'US les moyens de prévoir les possibilités de publication des différentes listes et déclarations d'orientation.

Article 2. Nombre de candidats par liste

Pour être recevable, une liste doit comporter 150 candidatures (75 titulaires et 75 suppléants).

Doivent figurer sur cette liste et être clairement identifiés, les candidats titulaire et suppléant(e) au poste de représentants de catégories ou groupes de catégories. Peut faire acte de candidature à un tel poste, tout(e) électeur (trice) appartenant à la catégorie ou groupe de catégories.

Article 3. Sanctions pour liste non conforme au règlement électoral

Dans le cas où une ou plusieurs candidatures se révéleraient irrégulières après le dépôt de la liste, les dispositions suivantes seraient appliquées :

a) Si une seule candidature est irrégulière, possibilité est donnée de faire une rectification dans un délai de trois jours.

b) Si deux candidatures sont irrégulières, le nombre de voix obtenu par la liste concernée sera diminué de 2/150°.

c) Si plus de deux candidatures sont irrégulières, le nombre de voix de la liste subira un abattement supplémentaire de 1/75° pour chacune des candidatures irrégulières au-delà de deux.

Dans tous les cas, une information sera publiée dans L'US avant le vote.

Article 4. Appellation des listes

a) Chaque liste a le droit de choisir librement son appellation et le sigle correspondant, sous réserve des règles ci-après énoncées de protection des appellations et sigles des autres courants de pensée.

b) L'unique appellation d'une liste est la dénomination sous laquelle elle se présente devant les électeurs dans les documents électoraux publiés par les soins du syndicat : déclaration d'orientation et bulletin de vote. Le sigle qui l'accompagne doit correspondre à cette dénomination.

c) Chaque courant de pensée représenté à la CA nationale a l'exclusivité de son appellation et de son sigle ce qui implique que ces deux éléments ne peuvent pas être utilisés dans la dénomination d'une liste sans l'accord de ce courant de pensée, exprimé par la majorité de ses élus titulaires et suppléants à la CA nationale.

d) N'utiliser dans son appellation et dans son sigle, ni le nom du syndicat ni son sigle, ni le nom d'une ou plusieurs catégories syndiquées au SNES.

e) Si ces conditions ne sont pas remplies, la dénomination et le sigle entachés d'irrégularité sont irrecevables, ce qui entraîne, dans le cas où ils ne sont pas dûment corrigés, l'irrecevabilité de la liste.

f) Dans le cas où une liste représentée à la CA sortante ne se représente pas à l'élection suivante, ses élus (majorité des titulaires et suppléants à la CA nationale) peuvent s'exprimer par une déclaration au moment de l'appel à candidatures et éventuellement lors de la publication des textes d'orientation, sauf s'ils constituent une liste d'une autre appellation qui présente un texte d'orientation ou s'ils se situent en dehors du cadre statutaire de l'organisation.

Tout litige relatif à l'application de ce règlement électoral sera porté devant le Bureau national.

